



RAPPORT ESG

Prise en compte des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance

*Rapport sur les données au
31 décembre 2024*



Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au répertoire SIREN sous le N° 394 852 074.
MUTA SANTÉ - CS 92200 - 68000 MULHOUSE CEDEX - 03 80 35 45 00 - info@muta-sante.fr - www.muta-sante.fr

Table des matières

PARTIE 1	3
DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG	3
1- RESUME DE LA DEMARCHE	3
2- MOYENS D'INFORMATIONS	4
3- PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS l'attribution des mandats de gestion	8
4- CHARTE, LABEL OU CODE	8
 PARTIE 2	 11
INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS	11
1 - PERIMETRE	11
2 – METHODOLOGIE	12
3 - RESULTATS	16

DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

MUTA SANTÉ est une mutuelle de livre II régie par le code de la Mutualité et agissant principalement en assurance santé avec les agréments pour les branches 1 (accidents), 2 (maladie) 20 (vie-décès) et 21 (natalité). Pour 2024, MUTA SANTÉ affiche un chiffre d'affaires hors taxes de 137.4 M€ dont 25.4 M€ au titre de la prévoyance (décès et arrêt de travail) et représente 84 M€ de placements financiers.

En tant qu'investisseur institutionnel, MUTA SANTÉ agit dans l'intérêt de ses adhérents et de l'intérêt général, dans le respect de ses valeurs mutualistes qui sont Solidarité, Transparence ainsi que Liberté et Démocratie. A ce titre elle se doit d'intégrer dans sa démarche d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent les questions de durabilité, d'éthique.

1- RESUME DE LA DEMARCHE

La loi 2015-992 du 17 août 2015 définit les objectifs de la politique énergétique (article 173) : cette loi fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction, par tous les intervenants - citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics -, d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif.

En 2019, la loi Energie Climat et notamment son article 29 vient étendre les dispositions de l'article 29LEC sur le reporting financier.

Les organismes d'assurances, dont les Mutuelles, sont concernés par cette loi notamment au titre de leur politique d'investissement.

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion financière.

Ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière.

- Environnementaux pour tenir compte de l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement comme le traitement des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ...
- Sociaux pour tenir compte de l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les collaborateurs, les fournisseurs, avec la prévention des accidents, le dialogue social, le respect du droit du travail, ...
- De qualité de gouvernance (ESG) avec par exemple l'indépendance du Conseil d'Administration, la transparence des rémunérations, la lutte contre la corruption ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Ce rapport a été donc établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi Energie Climat du 08 novembre 2019 et de son décret d'application du 27 mai 2021.

L'ACPR (Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution) a publié une instruction n°2022-I-24 relative aux documents annuels à communiquer par les organismes d'assurance et les organismes de retraite professionnelle supplémentaire assujettis aux dispositions de l'article 29

de la loi n°2019-1147 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs financiers.

Au titre de cette instruction, compte tenu du total bilan de MUTA SANTÉ, il a été adopté le plan du rapport précisé par l'annexe A « Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total bilan »

Par ailleurs, la notion de critères ESG et de durabilité de façon générale ont été introduits dans la politique gestion des risques, la politique investissement et le rapport EIRS.

2- MOYENS D'INFORMATIONS

Le présent rapport est diffusé annuellement sur notre site internet et a fait l'objet au préalable d'une présentation au Comité d'audit et des risques et d'une validation par le Conseil d'administration

La déclinaison concrète des principes ESG au sein de la mutuelle est la suivante :

E : ENVIRONNEMENT

La construction de notre nouveau siège social que nous occupons depuis 2023 a intégré dès sa conception des critères environnementaux forts.

Domaine	Actions
Energie	Bâtiment « neuf » avec forte isolation sans climatisation Système de stores automatiques et avancée de toit permettant de réduire l'exposition au soleil Installation de panneaux photovoltaïques pour consommation interne Luminaires équipés de LED avec détecteur de présence et capteur de luminosité naturelle adaptant le niveau de luminosité Toit végétalisé afin de limiter la chaleur Equipement de bornes électriques supplémentaires pour voitures électriques
Déplacement	Privilégier les transports en commun pour les déplacements professionnels au niveau des notes de frais Accord télétravail permettant de réduire le déplacement domicile/travail Renouvellement du parc automobile en voitures hybrides Garage à vélo sécurisé afin de promouvoir la mobilité douce
Déchets	Tri des déchets et des cartouches imprimantes Utilisation de « broker » pour recyclage matériel informatique Fourniture de tasses pour réduire l'utilisation de gobelets avec tarif réduit sur le prix des boissons

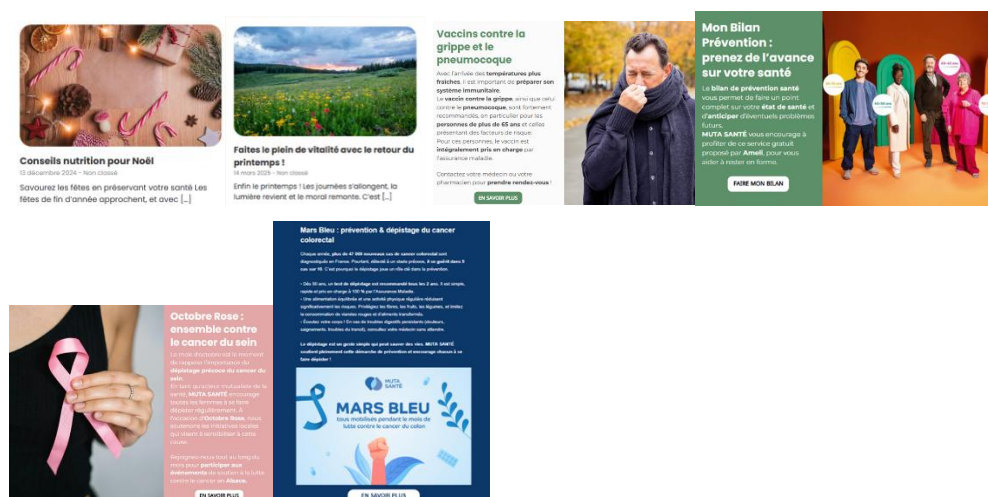
Papier	Réduction des imprimantes individuelles Digitalisation et utilisation de GED afin de réduire l'envoi de courriers
Autres	Nettoyage des locaux avec une entreprise certifiée ECOLABEL européen Abords en prairies fleuries permettant une biodiversité et réduisant l'entretien et la tonte Utilisation de pavés drainant sur les zones extérieures afin de permettre une infiltration naturelle des eaux de pluie

Par ailleurs, il a été contractualisé la réalisation d'un bilan Carbone sur le 2nd semestre 2025, exercice qui permettra de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Cette démarche écologique devrait permettre l'analyse des postes d'émission et la mise en place d'un plan d'action dans le cadre d'une stratégie-carbone afin de réduire ces émissions.

S : SOCIAL

Les statuts de la mutuelle prévoient que la mutuelle mène des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie de ses membres.

Il est ainsi diffusé via les réseaux sociaux ou par mail, des messages liés à des actions de prévention santé comme le dépistage des cancers, les douleurs, l'obésité, ...



Ses valeurs mutualistes sont également diffusées sur le site internet.

NOS VALEURS MUTUALISTES



Par ailleurs MUTA SANTÉ dispose depuis fin 2023 d'une commission sociale dont le rôle est notamment de définir une politique d'aide sociale et son déploiement pratique ainsi que les moyens de la promouvoir.

Pour cela il a été défini 5 piliers prioritaires dans le déploiement de l'action sociale et des actions de prévention de MUTA SANTÉ :

Pilier I : Accompagnement social

Pilier II : Aides individuelles

Pilier III : Dons et visibilité

Pilier IV : Prévention et sensibilisation en entreprises

Pilier V : Degré élevé de solidarité

Dans le cadre du déploiement du pilier I pour l'accompagnement et l'orientation de nos assurés, il a été réalisé un annuaire médico-social sur les départements du Haut Rhin et du Bas Rhin et un livret d'information à destination des assurés est en projet.

Pour le pilier IV, le premier thème retenu correspond à la nutrition, les prochains traiteront de la lutte contre les addictions, de l'aide aux aidants, de l'importance de l'amélioration du sommeil.

Au niveau des aides individuelles, la politique sociale de la Mutuelle a été mise à jour et les domaines d'intervention sont notamment les suivants :

Santé : Faciliter l'accès aux soins notamment pour les foyers les plus modestes et soutenir nos assurés ayant des difficultés à assumer la totalité des frais de santé compte tenu de maladie ou de situation exceptionnelle.

Handicap & accidents de la vie : Aider à l'adaptation du logement ou l'achat d'équipements spécifiques.

Aide aux aidants : Ecouter, orienter et soutenir les familles touchées par la maladie ou le handicap.

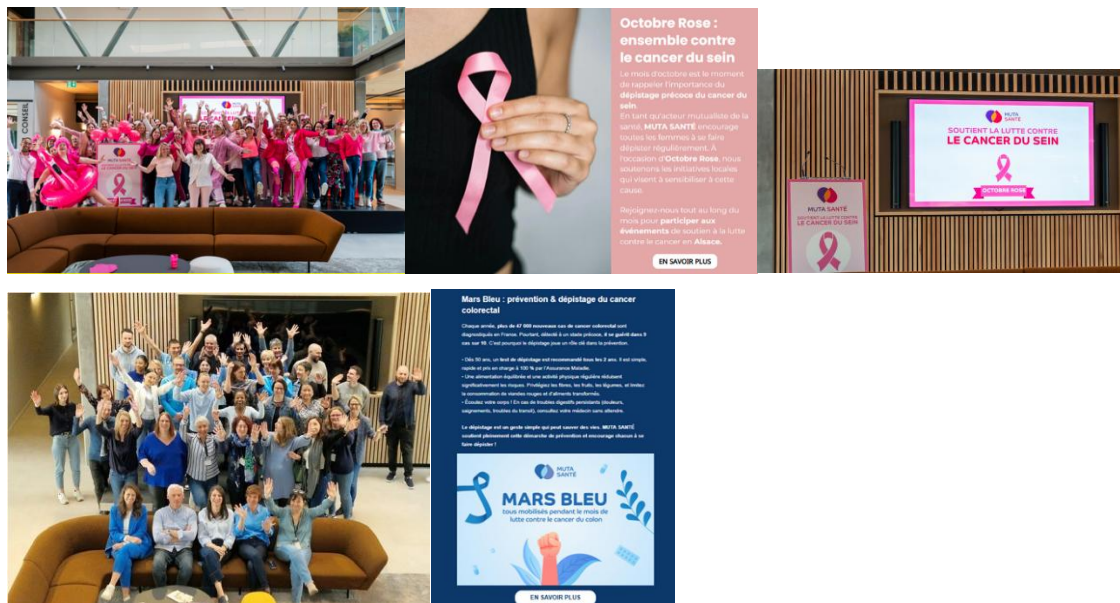
Le critère social se caractérise également au sein de MUTA SANTÉ à travers la qualité de vie au travail de ses salariés ainsi que le souci de l'attractivité et la gestion des compétences.

Au niveau des mesures concrètes de qualité de Vie au travail, il peut être cité par ailleurs :

- La présence de plages fixes et variables dans un souci d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
- Accord télétravail afin de réduire les trajets domicile/travail

- Promotion de la mobilité interne quand c'est possible et travail à la formation de ces salariés dans le cadre de la gestion des compétences et l'accompagnement à la transformation des métiers,
- Installation de douches aménagées au niveau du siège social et participation à des opérations organisées par des organismes tiers comme le tournoi partenaire de volley, opération Run 5 au sein du parc d'activité des Collines ou le challenge connecté inter entreprise organisé par la santé au travail.

Par ailleurs, une sensibilisation au dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein a été faite aux salariés à l'occasion des événements Mars Bleu et Octobre Rose.



G : GOUVERNANCE

Au niveau de la gouvernance, MUTA SANTÉ s'attache à déployer ses valeurs mutualistes dans un souci de démocratie. Ainsi l'ensemble des administrateurs exercent leurs fonctions bénévolement sans rémunération d'aucune sorte.

MUTA SANTÉ met en œuvre les moyens de répondre à *"l'exigence de respect permanent de la compétence, de l'expérience et de l'honorabilité"* des membres du Conseil d'Administration.

Outre la vérification des mandats détenus par chaque administrateur, il est effectué chaque année une évaluation de *"l'honorabilité, de l'honnêteté et de la solidité financière de chaque administrateur et Dirigeants effectifs"*.

Par ailleurs, chaque administrateur est signataire d'une charte des Administrateurs de MUTA SANTÉ qui a pour objet de retracer les obligations et devoirs de chacun dans le cadre de ses fonctions, en vue d'une gestion saine et prudente, en favorisant l'application de ces principes, de bonnes pratiques et d'une éthique.

En plus de la tenue de l'Assemblée générale qui se veut un véritable moment de rencontre et d'échanges avec l'ensemble des délégués, la mutuelle communique régulièrement par l'intermédiaire de lettres d'information adressées à l'ensemble des délégués et des administrateurs.

Au niveau de la gouvernance, une formation sur les risques climatiques dans l'assurance à l'attention de l'ensemble des administrateurs a été effectuée au second semestre 2024.

3- PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS L'ATTRIBUTION DES MANDATS DE GESTION

Dans l'hypothèse où MUTA SANTÉ venait à attribuer un ou plusieurs mandats de gestion à un nouveau partenaire financier, MUTA SANTÉ serait particulièrement attentif à leur prise en compte des critères ESG.

Conformément à sa politique sous-traitance, MUTA SANTÉ réalise à minima tous les 2 ans une évaluation des gestionnaires financiers. Cette évaluation tient notamment compte de la qualité des reporting extra-financier dont fait partie l'intégration des critères ESG dans le portefeuille et la description des méthodes employées.

A ce titre il est demandé annuellement aux gestionnaires financiers un rapport extra-financier sur l'évaluation du score ESG du portefeuille géré.

4- CHARTE, LABEL OU CODE

Les différents labels existants sur des critères ESG sont les suivants :

- Le label Investissement Socialement Responsable (ISR), crée en 2016 est le plus connu et est un label d'Etat créé par le ministère de l'Économie et des finances pour les supports d'investissements qui intègrent dans leur gestion des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, en conciliant performance et gestion responsable à travers le respect d'un cahier des charges strict,
- Le label Greefin a été créé en 2015 par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il garantit la qualité verte des fonds d'investissement et la contribution aux activités économiques favorables à la transition énergétique et écologique. Sont notamment exclues de l'investissement toutes activités liées à l'exploitation de combustibles fossiles, la filière nucléaire ou l'incinération/enfouissement de déchets sans récupération d'énergie.

D'autres labels existent comme le label Finansol pour la finance solidaire, le label Luxflag le plus européen ou le label Relance pour le financement des entreprises françaises.

Règlementation SFDR

Entrée en vigueur en 2021, la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation ou SFDR a été mise en place au niveau européen et vise à fournir plus de transparence sur les caractéristiques environnementales et sociales des marchés financiers.

Il est ainsi créé 3 catégories d'OPC (Organisme Placement Collectif) en fonction de ses caractéristiques :

- Article 6 : concerne les produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales ; le produit n'a donc pas de caractère ESG spécifique,
- Article 8 : concerne les produits qui font la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociale ou une combinaison de ces caractéristiques pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance,
- Article 9 : concerne les produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable.

En 2024, le fonds MUTA ACTIONS est passé en article 8. Les deux fonds dédiés diversifiés sont en cours d'être également classés en article 8 et le seront en 2025.

Les critères ESG sont au cœur du processus d'investissement des gestionnaires financiers de MUTA SANTÉ.

CREDIT MUTUEL GESTION

Crédit Mutuel Gestion se veut porteur de valeurs de proximité et solidarité.

Cette démarche de « Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) » est matérialisée au travers de sa politique d'Investissement Responsable. En intégrant à ses décisions d'investissements et de gestion des critères ESG, il aspire à privilégier un modèle créant de la valeur dans la durée.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement est la suivante :

Titres vifs

- Exclusion de valeurs d'Etats dans l'analyse extra-financière
- Analyses ESG et alertes sur les titres de l'univers d'investissement
- Engagement actionnariat

Fonds Crédit Mutuel AM

- CMCIC AM est signataire des PRI (Principes pour l'investissement Responsable) et respecte les dispositions de la loi Energie Climat et notamment son article 29
- La société de gestion s'assure des aspects de la gouvernance (participe et vote à toutes les AG) et d'une démarche d'engagement et de dialogue actionnariat auprès des entreprises

Fonds externes

- Collaborer principalement avec des sociétés de gestion sous label ISR
- Surveiller la note de durabilité de Morningstar
- Interroger les sociétés de gestion sur leur politique ISR
- Intégration d'un volet ESG dans l'analyse de fonds

En complément des engagements RSM, Crédit Mutuel Gestion s'inscrit également dans les différents engagements de Place :



VEGA INVESTMENT MANAGERS

La philosophie d'Investissement Responsable de VEGA IM repose sur la conviction que les entreprises intégrant une analyse des risques ESG dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme.

Convaincu que sa politique d'Investissement Responsable doit se placer au cœur de son métier de gérants d'actifs, VEGA IM a souhaité faire évoluer son offre de gestion existante dès 2018 en enrichissant son process de gestion d'une approche ESG complémentaire tout en maintenant l'expertise historique de sa gestion.

La politique d'Investissement Responsable (IR) explique comment VEGA IM a entrepris une démarche ESG.

Ainsi, plusieurs étapes spécifiques et complémentaires se sont développées chez VEGA IM :

- En mars 2019, VEGA IM intègre le comité d'Investissement Responsable de l'AFG (Association Française de la Gestion financière)



- En mai 2019, signature des UN PRI (réseau international dont l'objectif est la mise en œuvre des Principes pour l'investissement responsable soutenu par les Nations Unies),



- En 2022, adhésion à Climate Actions 100+ (initiative dirigée par des investisseurs visant à garantir que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique),



- En 2022, VEGA IM a décidé d'enrichir sa gouvernance en créant le **pôle Finance durable**,
- En 2023, signataire du Carbon Disclosure Project (organisme de bienfaisance à but non lucratif qui gère le système mondial de divulgation pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les Etats et les régions afin de gérer leurs impacts environnementaux).



INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS

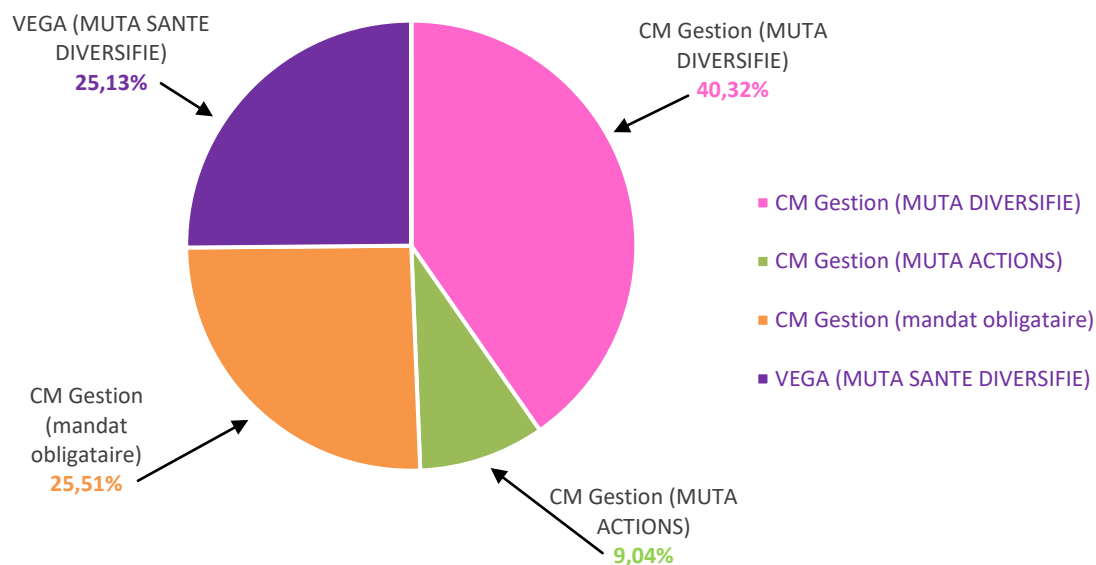
Le fonds MUTA ACTIONS est classé en article 8 c'est-à-dire qui intègre des critères ESG.

Les autres actifs financiers sont classés en article 6 c'est-à-dire sans objectif de durabilité.

Il est porté une attention particulière à l'intégration des critères ESG dans tous les actifs financiers de MUTA SANTÉ via des reporting extra-financier, de plus en plus détaillés, demandés aux différents gestionnaires financiers.

1 - PERIMETRE

Au 31/12/2024 l'ensemble des actifs financiers de MUTA SANTÉ se valorise à 84M€ (contre 75M€ en 2023) dont 74 % gérés via 3 fonds dédiés (contre 76% en 2023), 26 % via un mandat de gestion obligataire géré par le CM Gestion.

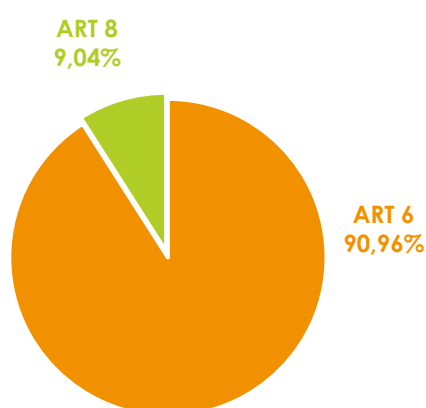


L'analyse ESG est réalisée sur nos fonds dédiés et dorénavant également sur le mandat de gestion obligataire.

Pour 2024, l'analyse couvre ainsi 100 % des actifs financiers de MUTA SANTÉ selon une grille d'évaluation extra-financière.

La répartition de la classification selon la réglementation SFDR est la suivante :

MUTA ACTION (BECM)	7 597 960	9,04%	ART 8
MUTA DIVERSIFIE (BECM)	33 879 085	40,32%	ART 6
MANDAT OBLIGATAIRE (BECM)	21 434 860	25,51%	ART 6
MUTA SANTE DIVERSIFIE (BPALC)	21 113 539	25,13%	ART 6
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	84 025	100,00%	



Les actifs financiers sont gérés par deux partenaires : CM Gestion qui gère un fonds dédié diversifié, un fonds dédié action et le mandat obligataire et VEGA Investment Managers qui gère un fonds dédié diversifié.

2 – METHODOLOGIE

Dans la réglementation SFDR, les régulateurs n'ont pas précisé de méthodologie standard pour mesurer l'investissement durable.

Il en résulte que chaque producteur doit développer sa propre méthodologie de calcul.

L'étude ESG est réalisée par chacun des 2 gérants des fonds dédiés de MUTA SANTÉ selon des méthodes différentes qui sont décrites ci-dessous.

CREDIT MUTUEL GESTION

Notre principal gestionnaire qui est le « Crédit Mutuel Gestion » est un acteur historique reconnu en matière de finance responsable. Crédit Mutuel Asset Management a adopté une approche globale couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociaux, environnementaux, dont le climat en se dotant d'un outil propriétaire permettant de mettre à disposition des gérants de fonds des données adaptées pour comprendre la trajectoire extra-financière des sociétés.

La prise en compte de critères extra-financiers dans les fonds de Crédit Mutuel Asset Management repose sur ce modèle interne d'analyse ESG (FReD) en appui avec des agences

de notation sélectionnées (SUSTAINALYTICS, ISS ESG, TRUCOST) portant que ce soit sur les entreprises ou sur les Etats.



Cette méthode interne propriétaire dédiée est constituée de 45 indicateurs au sein de 15 catégories. Ces critères étant interdépendants, ce choix permet d'avoir une vision globale des enjeux, risques et opportunités et de les intégrer dans une stratégie de long terme.

L'approche extra-financière compare les entreprises au sein de leur propre secteur d'activité pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (physiques, de marché, financiers, de règlement et de réputation) ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Ces 17 objectifs de développement durable établis par les Etats membres des Nations Unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030 couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, l'agriculture, l'éducation...

En complément, une analyse qualitative, basée notamment sur le dialogue avec les dirigeants, est conduite en interne par une équipe d'experts sur les sujets ESG.

Les critères ESG constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière auxquels le gestionnaire a ajouté les critères économique et sociétal ainsi que l'engagement de l'entreprise pour la démarche socialement responsable.

Cette approche vise à évaluer en tendance, à minima sur 3 ans, la capacité de l'entreprise à intégrer et innover sur les 5 piliers ESG composant la démarche :

- Le critère environnemental tient compte de la politique carbone, de la conception et le cycle de vie des produits et services, de la gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité,
- Le critère social prend en compte le respect de l'individu et la non-discrimination (droits de l'homme, parité, ...), le dialogue social et la politique RH, l'hygiène et la sécurité, la formation du personnel,
- Le critère de gouvernance vérifie l'indépendance du Conseil d'Administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes,
- Le critère économique et sociétal permet d'analyser la chaîne de valeur vis-à-vis du client, du fournisseur, les relations avec la communauté économique et la société civile,
- Le critère engagement de l'entreprise pour la démarche socialement responsable : pilotage de la démarche, implication du management et des équipes.

Grace aux critères ESG, le gestionnaire peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

Ce modèle interne d'analyse ESG intègre les enjeux de la transition climatique des émetteurs au travers des éléments d'analyse de la stratégie CO2, du rôle de l'innovation, des mesures de la trajectoire et des prises de décision. Ce dispositif vise à mesurer l'empreinte carbone, et plus largement l'exposition des portefeuilles à la transition climatique.

Le modèle permet la normalisation et la standardisation des informations recueillies une fois par mois sur la base d'un score global de 1 à 10 (1 représentant une contribution faible aux facteurs ESG) puis la classification des entreprises selon 5 groupes distincts au regard de leur performance extra financière à date.

Classification des groupes	Descriptif	Note ESG globale	Couleur
1 = Négatif	Risque ESG élevé / actifs potentiellement gelés	≤ 2,7	
2 = Peu impliqué	Plus indifférent qu'opposant	de 2,8 à 4,2	
3 = Administratif neutre	Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle	de 4,3 à 5,5	
4 = Engagé	Engagé dans la trajectoire / Best in Trend	de 5,6 à 6,8	
5 = Best-in-class	Pertinence réelle / Best in Class	≥ 6,9	

VEGA INVESTMENT MANAGERS

Le second gestionnaire « **VEGA Investment Managers** » (société de gestion BPALC) utilise exclusivement la méthodologie SUSTAINALYTICS.

La méthodologie d'analyse ESG de SUSTAINALYTICS s'appuie sur l'évaluation de plusieurs centaines de critères différents qui varient en fonction des entreprises, de leur secteur d'activité, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des Enjeux ESG matériels, réels, définis par SUSTAINALYTICS.

A ce jour, SUSTAINALYTICS a défini 21 enjeux ESG matériels qui peuvent concerner, ou pas, une entreprise :

1. Gouvernance d'entreprise
2. Accès aux services de base
3. Pot-de-vin et corruption
4. Ethique des affaires
5. Relations avec la communauté
6. Sécurité et confidentialité des données
7. Emissions, effluents et déchets
8. Impact carbone-activités
9. Impact carbone-produits et services
10. Impact Environnementaux & Sociaux des produits et services
11. Capital humain
12. Droits de l'Homme
13. Droits de l'Homme – Chaîne d'approvisionnement
14. Utilisation du sol et biodiversité
15. Utilisation du sol et biodiversité – Chaîne d'approvisionnement
16. Santé et sécurité des collaborateurs
17. Intégration ESG - Finance
18. Gouvernance Produit
19. Résistance / Solidité
20. Utilisation des ressources
21. Utilisation des ressources - Chaîne d'approvisionnement

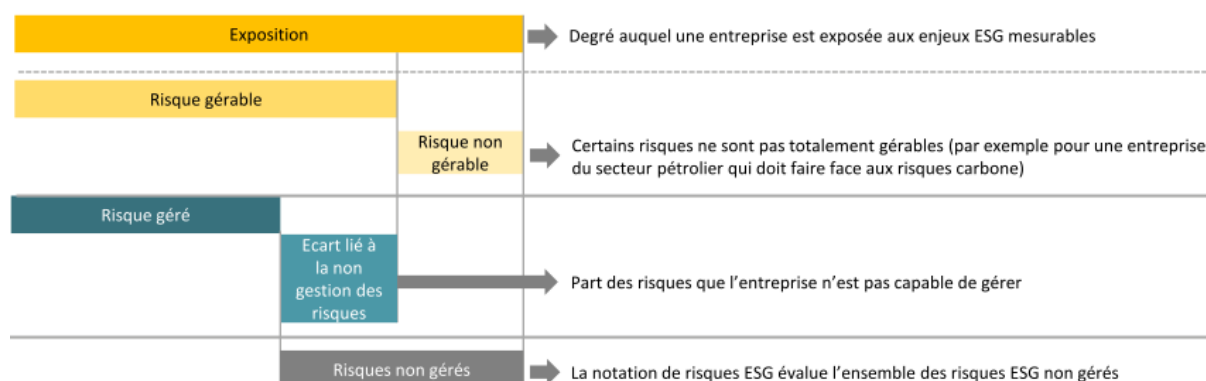
Le nombre d'enjeux majeurs évalués par société est entre 3 et 9 (la Gouvernance d'entreprise étant systématiquement évaluée).

Les enjeux majeurs sélectionnés et évalués pour chaque société dépendent du secteur d'activité de la société, selon une granularité très fine (138 secteurs différents).

Pour chacun de ces enjeux, un ensemble d'indicateurs est mis en place pour évaluer la matérialité de ces enjeux et la manière dont l'émetteur gère ces problématiques.

En moyenne, sur l'ensemble des enjeux majeurs analysés pour une société, une centaine d'indicateurs sont évalués.

SUSTAINALYTICS est ainsi en mesure d'évaluer le risque potentiel d'un enjeu majeur et sa mitigation par les mesures prises par la société. Le risque résiduel est alors la somme des risques non-gérables et ceux non gérés, comme illustré par le graphique ci-dessous :



Le score du risque géré calculé mesure la capacité de l'entreprise à gérer efficacement les risques liés aux problèmes ESG. Ainsi plus il est élevé plus il est bon.

Le score de durabilité calculé par SUSTAINALYTICS est la moyenne pondérée du score de risque ESG des entreprises en portefeuille notées par SUSTAINALYTICS. Pour qu'il soit noté, 67% de l'actif d'un portefeuille doit être couvert par une notation de risque ESG. Le pourcentage d'actifs sous gestion des titres couverts est ensuite rééchelonné à 100% avant de calculer le score de durabilité du portefeuille.

Le score de durabilité est quant à lui bon plus il est faible car à l'inverse des scores ESG traditionnellement utilisés dans l'industrie financière, un score SUSTAINALYTICS bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

Les émetteurs sont classés en cinq catégories suivant leur niveau de risque.

Echelle de risque	
Negligible	0 < Risk Rating < 10
Low	10 < Risk Rating < 20
Medium	20 < Risk Rating < 30
High	30 < Risk Rating < 40
Severe	40 < Risk Rating < 100

Source: Sustainalytics

Le taux d'implication dans les activités sujettes à controverse correspond au pourcentage d'exposition des revenus d'une entreprise aux domaines de produits suivants : avortement, divertissement pour adultes, boissons alcoolisées, tests sur les animaux, contraceptifs, armes controversées, fourrure et cuir spécialisé, jeux d'argent, plantes et graines génétiquement modifiées, cellules souches embryonnaires humaines et tissus fœtaux, contrats militaires, nucléaire, huile de palme, pesticides, produits du porc, prêts prédateurs, armes légères, charbon thermique et tabac.

Le score de risque carbone est pondéré par l'actif des titres en portefeuille et est calculé en moyenne sur les 12 derniers mois. Pour le calculer, Morningstar utilise les notations de risque carbone des entreprises de Sustainalytics, qui indiquent le risque auquel les entreprises sont confrontées lors de la transition vers une économie sobre en carbone.

L'évaluation par Sustainalytics du risque carbone d'une entreprise s'appuie sur :

- L'exposition de l'entreprise aux risques liés au carbone tout au long de la chaîne de valeur ;
- Le point de vue de Sustainalytics sur la mesure dans laquelle les activités et les produits de l'entreprise seront ciblés pour s'aligner sur une économie à faible émission de carbone ;
- La capacité de l'entreprise à gérer et la qualité de son approche de gestion pour réduire le risque carbone.

3 - RESULTATS

CREDIT MUTUEL GESTION

Les fonds dédiés ainsi que le mandat obligatoire gérés par le « Crédit Mutuel Gestion » pour MUTA SANTÉ sont notés de la façon suivante :

MUTA ACTIONS

Source des données : ISS (Carbone et KPI SFDR)		PORTFOLIO : MUTA ACTIONS	
Version des Notes ESG V3		Actif Net Calculé = 7 652 640 €	
Catégorie	Libellé des KPI	Valeur	Taux de Couverture
NOTE ESG	Note ESG Globale	6,58	99,97%
	Note E	6,76	99,97%
	Note S	6,51	99,97%
	Note G	6,59	99,97%

MUTA DIVERSIFIE

Source des données : ISS (Carbone et KPI SFDR)		PORTFOLIO : MUTA DIVERSIFIE	
Version des Notes ESG V3		Actif Net Calculé = 34 037 281 €	
Catégorie	Libellé des KPI	Valeur	Taux de Couverture
NOTE ESG	Note ESG Globale	6,31	98,19%
	Note E	5,91	98,19%
	Note S	5,83	98,19%
	Note G	7,19	98,19%

mandat MUTA SANTE

Source des données : ISS (Carbone et KPI SFDR)		PORTFOLIO : MUTA SANTE	
Version des Notes ESG V3		Actif Net Calculé =	
Catégorie	Libellé des KPI	Valeur	Taux de Couverture
NOTE ESG	Note ESG Globale	6,34	96,34%
	Note E	6,15	96,34%
	Note S	6,46	96,34%
	Note G	6,47	96,34%

Il en résulte la classification suivante de chacun des supports :

Fonds Dédié	Score ESG Global	Taux de couverture de la notation	Classification
MUTA ACTIONS	6,58	99,97% de l'actif	4- Engagé
MUTA DIVERSIFIE	6,31	98,19% de l'actif	4-Engagé
mandat MUTA SANTE	6,34	96,34% de l'actif	4-Engagé

Evolution des scores :

Fonds dédié	Score 2024	Score 2023	Tendance
MUTA ACTIONS	6,58	6,57	↗
MUTA DIVERSIFIE	6,31	6,13	↗
mandat MUTA SANTE	6,34	-	na

Le score de chacun des fonds dédiés est en très légère augmentation (plus le score est élevé plus la contribution aux facteurs ESG est importante).

Le taux de couverture de MUTA ACTIONS est stable (99,97% en 2024 contre 99,85% en 2023) et celui de MUTA DIVERSIFIE est en hausse de 10 points (98,19% en 2024 contre 88,96% en 2023).

Il n'y a pas d'historique pour le score du mandat puisque c'est la première fois qu'il fait partie de l'analyse mais il est en adéquation avec celui du fonds dédié diversifié.

Le taux de couverture est de 96,34% pour 2024.

VEGA INVESTMENT MANAGERS

I – ESG

Le pourcentage de l'actif net couvert par le score du risque ESG est de 99,9%.

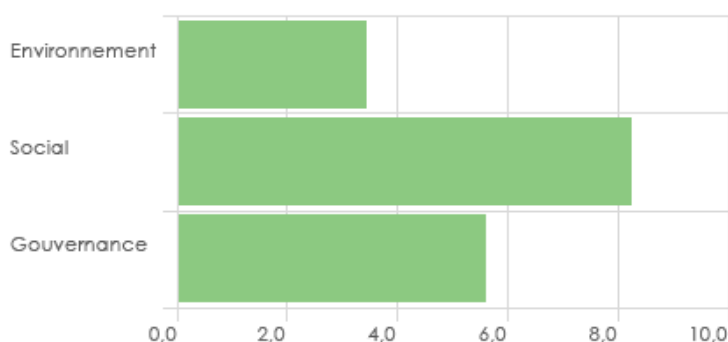
Score de durabilité du portefeuille :

Ce score est considéré comme bon s'il est faible.

Score durabilité	Score 2024	Score 2023	Tendance
MUTA SANTE DIVERSIFIE	18,58 Classe Low	20,47 Classe Medium	

Il s'améliore pour le fonds MUTA SANTE DIVERSIFIE ce qui a pour impact de faire passer le fonds à nouveau dans la catégorie Low dans laquelle il était en 2022 (avec un score de 19,50).

La moyenne pondérée du score d'exposition à chacun des risques est la suivante :



Score du risque géré :

Ce score mesure la capacité du gérant à gérer l'exposition au risque de son portefeuille. Plus le score du risque géré est élevé, meilleur c'est.

Score du risque géré	Score 2024	Score 2023	Tendance
MUTA SANTE DIVERSIFIE	29,8	28,2	

Pour le fonds MUTA SANTE DIVERSIFIE le score du risque géré en 2024 est meilleur que celui de 2023.

II – CONTROVERSE

Le pourcentage de l'actif net couvert par le score de controverse est de 100 %.

Evolution de la répartition (en % de l'actif net du portefeuille) par classe de risque lié à la controverse en fonction de la gravité :

Catégorie du risque carbone	Score 2024	Score 2023	Tendance
Controverses sévères	0,0	0,0	-
Controverses élevées	4,7	4,6	
Controverses importantes	34,8	43,9	
Controverses modérées	30,9	26,0	
Controverses faibles	21,5	19,1	
Pas de controverse	8,1	6,4	

Le pourcentage lié aux controverses importantes baisse en faveur principalement des risques de controverses moins graves.

Les expositions les plus importantes (au-delà de 2 % et moins de 6 % du portefeuille pour le maximum) sont sur :

- les tests sur les animaux (5 % du portefeuille)
- le nucléaire (5 % du portefeuille)
- les contrats militaires (3 % du portefeuille)
- les armes controversées (3 % du portefeuille)
- l'avortement – contraceptifs – cellule souche (2,5 % du portefeuille)

III – RISQUE CARBONE

La couverture de l'actif net au risque carbone est de 87,74 %.

Score du risque carbone	Score 2024	Score 2023	Tendance
MUTA SANTE DIVERSIFIE	8,4	9,3	

Evolution de la répartition (en % de l'actif net du portefeuille) par classe de risque lié au carbone en fonction de la gravité :

Catégorie du risque carbone	Score 2024	Score 2023	Tendance
Sévère	0,0	0,0	-
Elevé	8,4	7,7	
Moyen	18,1	31,0	
Faible	62,8	53,7	
Négligeable	10,6	7,5	

Le pourcentage du risque carbone moyen baisse en faveur principalement des risques « faible » et « négligeable » qui progressent.

Les expositions les plus importantes (au-delà de 5 % et moins de 15 % du portefeuille pour le maximum) sont sur :

- les combustibles fossiles (13 % du portefeuille)
- la production d'électricité à partir des combustibles fossiles (11 % du portefeuille)
- la production de gaz et de pétrole (10 % du portefeuille)
- l'exploration de gaz et de pétrole en arctique (6 % du portefeuille)

SYNTHESE

La totalité des encours de MUTA SANTÉ est désormais soumise à l'analyse ESG puisque le mandat de gestion obligataire a été intégré à cette analyse. Ils augmentent de 12 % (84 M€ en 2024 contre 75 M€ en 2023).

Le score des deux fonds dédiés du « Crédit Mutuel Gestion » est en légère amélioration. Les résultats indiquent une classe de risque qui reste de type « engagé ». Le mandat de gestion a un score du même ordre que le fonds dédié diversifié et est donc de type « engagé » également. Les taux de couverture des différents supports sont proches de 100 % désormais. Ces évolutions montrent une prise en compte de plus en plus importante du gérant aux critères ESG.

L'analyse de « VEGA Investment Managers » mesure deux scores différents qui progressent tous les deux.

Le score de durabilité s'améliore, ce qui signifie que le fonds est plus vertueux sur le plan de l'ESG et ainsi son niveau de risque change de catégorie pour passer en risque de type « Low » comme en 2022.

Le risque géré progresse nettement car l'exposition au risque du fonds a mieux été gérée.

« VEGA Investment Managers » communique plus d'informations et plus détaillées comme sur le risque de controverse et le risque carbone. Ces résultats s'améliorent par rapport à l'année passée, ce qui traduit une meilleure gestion et prise de conscience des risques.

Ces mêmes informations nous ont été également communiquées par « Crédit Mutuel Gestion » toutefois leur interprétation est plus complexe à ce jour et nécessite plus d'échanges avec leur service dédié.

Malgré le manque d'harmonisation de l'évaluation des critères ESG de nos partenaires financiers, les résultats traduisent une analyse de plus en plus étendue et fine des risques liés aux critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance.